

Technicien en horticulture					
	Norme de formation par l'apprentissage				
Nom et code du métier	441C Technicien en horticulture				
Date de mise en œuvre de la nouvelle norme de formation	mardi 6 septembre 2022				
Plan de mise en œuvre	 Tous les apprentis dont le premier contrat d'apprentissage est enregistré le X ou après devront suivre la formation conformément au nouveau programme. À partir du mardi 6 septembre 2022, tous les apprentis qui perdent leur norme de formation devront suivre et compléter leur formation selon la nouvelle norme, et ce, même s'ils ont commencé leur apprentissage avec les versions antérieures. 				
Impact sur la norme du programme	 La norme actuelle du programme pour le métier 441C est publiée sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario. Un nouveau programme a été élaboré pour être harmonisé avec la nouvelle norme de formation et lui servir de complément. Celui-ci sera publié à une date à déterminer. La nouvelle norme de formation des techniciens en horticulture est harmonisée avec la norme professionnelle du Sceau rouge (2017). 				
Accès à la norme de formation	 En milieu de travail à partir du : mardi 6 septembre 2022 Le nouveau registre sera disponible sur la page Renseignements sur les métiers du site Web de Métiers spécialisés Ontario. Les apprentis qui s'inscrivent au métier de technicien en horticulture (441C) recevront un registre imprimé. Si l'apprenti(e) souhaite obtenir une copie du registre avant de recevoir la copie imprimée par la poste, il ou elle peut télécharger ou imprimer sa copie à partir du site Web de Métiers spécialisés Ontario. 				
Modifications apportées au format	Le contenu et la structure de la norme de forma horticulture ont été modifiés de manière importaux normes professionnelles du Sceau rouge poregistre comporte 4 sections : compétences fon d'horticulture, construction de l'aménagement paysager. Compétences fondamentales du métier 9290 Exécuter des tâches liées à la sécurité 9291 Utiliser des outils, du matériel et des véhicules 9292 Organiser le travail 9293 Participer aux efforts de marketing et de vente 9294 Adopter des stratégies de communication et de mentorat	tante dans le but de correspondre davantage ur le métier d'horticulteur-paysagiste. Le damentales du métier, adoption de principes			

Construction de l'aménagement	Entretien de l'aménagement paysager
paysager	9303 Entretenir les matériaux inertes
9298 Réaliser des activités de	9304 Entretenir les éléments
préconstruction	d'aménagement paysager naturel
9299 Installer les matériaux inertes	9305 Entretenir l'infrastructure verte
9300 Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques	
9301 Installer les éléments	
d'aménagement paysager	
naturel	
9302 Installer l'infrastructure verte	

Modifications du contenu

Le contenu de la norme de formation des techniciens en horticulture a fait l'objet d'une modification importante aux fins d'harmonisation avec la norme professionnelle (2017) du Sceau rouge pour le métier d'horticulteur-paysagiste.

Compétences ajoutées

Le technicien en horticulture valorise et met en pratique des principes d'horticulture paysagiste durable. Alors que toute la planète se conscientise de plus en plus quant à l'environnement, aux changements climatiques, à la santé et au bien-être, le public se tourne vers le leadership des professionnels pour conserver, protéger et améliorer les écosystèmes et les milieux de vie. Ainsi, les principes et les pratiques d'aménagement paysager, d'horticulture et de gestion de l'environnement sont à la base de ce document et sont intégrés aux compétences que doit posséder l'apprenti(e) pour réussir le programme. L'application de pratiques horticoles et l'utilisation de pratiques environnementales saines sont mises en évidence d'un bout à l'autre de la norme.

Les pratiques de gestion de l'environnement, d'amélioration de la biodiversité et de gestion des sols et de l'eau sont intégrées dans les nouvelles compétences pour 9297: Adopter des pratiques environnementales. Il s'agit notamment de :

- 9297.01 Utiliser des matériaux d'horticulture et d'aménagement paysager durables
- 9297.02 Utiliser des matériaux et des éléments durables
- o 9297.03 Choisir et entretenir les outils et le matériel
- 9297.04 Intégrer des éléments déjà sur place
- 9297.05 Choisir les végétaux, comme des espèces indigènes et comestibles
- 9297.06 Déterminer la qualité et l'état du sol
- 9297.07 Adopter un plan de gestion des sols

Les compétences facultatives Installer les systèmes d'infrastructure verte (9302) et Entretenir l'infrastructure verte (9305) ont également été ajoutées pour mettre un accent encore plus important sur les pratiques environnementales.

- o 9305.01 Entretenir les toits, murs et composants verts
- 9305.02 Entretenir les systèmes de gestion des eaux de ruissellement
- 9305.03 Entretenir les systèmes de prévention de l'érosion
- 9305.04 Entretenir les végétaux et les espaces naturels variés

Ont également été ajoutés les ensembles de compétences suivants :

- 9300.03 Installer les composants vivants et décoratifs des éléments aquatiques
- 9303.01 Entretenir les réseaux de drainage

Révision ou restructuration des compétences :

- Se protéger et protéger les autres (U6621) est maintenant couvert par la rubrique 9290, Exécuter des tâches liées à la sécurité.
- U6622 Communiquer sur le lieu de travail a été restructuré, et les compétences et concepts ont été inclus dans un nouvel ensemble de compétences, 9294.0 Adopter des stratégies de communication et de mentorat. Cette section comprend de nouvelles compétences :
 - 9294.03 Accompagner et mentorer des apprentis ou des collègues
 - o 9294.04 Faire preuve de leadership
 - 9294.05 Participer à des activités de formation continue ont été ajoutés à cet ensemble de compétences
- U6623 Lutter contre les ravageurs et les anomalies des végétaux est désormais couvert par 9296.0 Gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes
- 9295 Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance et 9304 Entretenir les éléments d'aménagement paysager naturel englobent les compétences acquises précédemment dans U6625 Gérer les jardins et les terrains, U6626 Appliquer des engrais, U6630 Tailler les végétaux et U6625.05 Entretenir les jardins
- Les compétences de 9295 sont structurées comme suit :
 - 9295.01 Identifier les végétaux et déterminer leurs besoins
 - 9295.02 Évaluer la santé et la vigueur des végétaux
 - 9295.03 Évaluer la convenance de l'emplacement des végétaux
 - 9295.04 Apporter des mesures correctives pour répondre aux besoins des végétaux
 - 9295.05 Déterminer des objectifs de taille
 - 9295.06 Tailler les végétaux
 - 9295.09 Conditionner la croissance des végétaux
- Les compétences pour U6631 Mettre en place la pelouse en plaques font maintenant partie de 9304 Entretenir les éléments d'aménagement paysager naturel :
 - o 9301.05 Poser le gazon
- Les compétences pour U6632 Tondre la pelouse en plaques et U6633 Cultiver la pelouse en plaques font partie de
 - o 9304.03 Entretenir la pelouse en plaques (Entretenir les éléments d'aménagement paysager naturel)

L'ensemble de compétences pour U6627 Irriguer les végétaux est intégré à 9301 Installer les éléments d'aménagement paysager naturel Créer le milieu d'enracinement o Mettre en place les végétaux d'extérieur o Poser le gazon Les ensembles de compétences liés à la tenue des dossiers qui se trouvaient dans diverses sections de l'ancienne norme ont été remplacés par l'ensemble de compétences 9292.03 Tenir des dossiers. Par exemple, les ensembles de compétences suivants ont été supprimés : U6623.04 Tenir des registres à jour/Lutter contre les ravageurs et les anomalies des végétaux, U6626.08 Appliquer des engrais, U6627.08 Tenir des dossiers clairs et concis (irrigation) Les compétences liées au choix des outils et du matériel et à l'entretien du matériel sont reprises dans l'ensemble de compétences 9291 Utiliser des outils, du matériel et des véhicules, qui englobe : 9291.01 Utiliser du matériel et des outils manuels o 9291.02 Utiliser du matériel et des outils mécaniques o 9291.03 Utiliser du matériel de mesure o 9291.04 Entretenir les outils et le matériel 9291.05 Utiliser des véhicules, du matériel motorisé, des remorques et des accessoires o 9291.06 Entretenir des véhicules, du matériel motorisé, des remorques et des accessoires La compétence Choisir les outils et le matériel a été supprimée (par exemple, U6624.04, U6625.02, U6632.02, U6633,02, U6634,03, U6635.03, U6636.03, U6637.03). Les compétences liées à l'entretien du matériel ont été supprimées : par exemple U6625.11. U6627.04, U6632.11, U6634.16, U6635.09 Les compétences Produire des végétaux (U6629) de l'ancienne norme concernant le travail Compétences ou dans une installation de production ont été supprimées. Il s'agit notamment de : ensembles de compétences • U6629.02 Sélectionner le site de production en conteneur/champ supprimés U6629.06 Récolter et classer les végétaux • U6629.07 Placer les végétaux dans un environnement temporaire U6629.09 Tenir des dossiers de production U6628 Multiplier les végétaux est devenu 9295.07 Multiplier les végétaux dans la nouvelle norme et reste facultatif (9295.0 Gérer la santé des végétaux et leurs Compétences conditions de croissance) facultatives

Compétences facultatives ajoutées :				
9293.03	Établir des prévisions budgétaires			
9297.08	Déterminer la qualité de l'eau			
9300.02	Installer l'infrastructure des éléments décoratifs aquatiques			
9300.04	Installer le système d'éclairage à faible tension			
9302.01	Choisir les technologies, les méthodes et les produits d'infrastructure verte			
9302.02	Installer les toits, murs et composants verts			
9302.03	Installer les systèmes de gestion des eaux de ruissellement			
9303.06	Entretenir les éléments décoratifs aquatiques			
9303.07	Entretenir le système d'éclairage de l'aménagement paysager			
9303.08	Assurer le contrôle de la neige et de la glace			
9305.01	Entretenir les toits, murs et composants verts			
1				

Compétences facultatives devenues obligatoires

Les ensembles de compétences de l'ancienne norme, liés à l'installation de matériaux inertes, qui étaient autrefois facultatifs, font maintenant partie de 9299 Installer les matériaux inertes dans la nouvelle norme et sont obligatoires. Compétences supprimées :

- U6634 Installer des surfaces horizontales en pierre naturelle ou manufacturée
- U6635 Exécuter la construction en bois
- U6636 Installer des surfaces horizontales en béton
- U6637 Construire des murs de soutènement
- U6632 Tondre la pelouse en plaques

Compétences obligatoires devenues facultatives :

Les ensembles de compétences pour U6627 Irriguer les végétaux (U6627.01-U6627.08) ont été remplacés par 9300 Installer les systèmes d'irrigation, qui est maintenant une compétence facultative.

o 9300.01 Installer les systèmes d'irrigation

Nouvelles compétences facultatives ou compétences obligatoires devenues facultatives

2010	20)22
U6621 Se protéger et protéger les autres	9290	Exécuter des tâches liées à la sécurité
Choisir les outils et le matériel U6624.04, U6625.02, U6632.02, U6633,02, U6634,03, U6635.03, U6636.03, U6637.03 Entretenir le matériel U6625.11. U6627.04, U6632.11, U6634.16, U6635.09	9291	Utiliser des outils, du matériel et des véhicules
Tenir des dossiers U6623.04 Tenir des registres à jour U6624.08 Tenir des dossiers à jour U6627.08 Tenir des dossiers clairs et concis U6628.09 Tenir des dossiers de multiplication U6629.09 Tenir des dossiers de production U6632.12 Tenir des dossiers U6633.11 Tenir des dossiers d'installation et/ou d'irrigation	9292	Organiser le travail • 9292.03 Tenir des dossiers
	9293	Participer aux efforts de marketing et de vente
U6622 Communiquer sur le lieu de travail	9294	Adopter des stratégies de communication et de mentorat • 9294.03 Accompagner et mentorer des apprentis ou des collègues • 9294.04 Faire preuve de leadership • 9294.05 Participer à des activités de formation continue
U6624 Transplanter/installer les végétaux U6625 Gérer les jardins et les terrains U6626 Appliquer des engrais U6630 Tailler les végétaux U6628 Multiplier les végétaux U6629 Produire des végétaux	9295	Gérer la santé des végétaux et leurs conditions de croissance 9295.07 Multiplier les végétaux 9295.08 Entretenir l'environnement de multiplication
U6623 Lutter contre les ravageurs et les anomalies des végétaux	9296 9297	Gérer les parasites, les maladies et les espèces envahissantes Adopter des pratiques
	9298	environnementales Réaliser des activités de préconstruction

U6634 Installer des surfaces horizontales en pierre naturelle ou manufacturée U6635 Exécuter la construction en bois U6636 Installer des surfaces horizontales en béton U6637 Construire des murs de soutènement	9299	Installer les matériaux inertes
U6627 Irriguer les végétaux	9300.0	1 Installer les systèmes d'irrigation et les éléments décoratifs aquatiques
U6631 Mettre en place la pelouse en plaques	9301	Installer les éléments d'aménagement paysager naturel • 9301.05 Poser le gazon
	9302	Installer les systèmes
		d'infrastructure verte
	9303	Entretenir les matériaux inertes
U6632 Tondre la pelouse en plaques	9304	Entretenir les éléments
U6633 Cultiver la pelouse en plaques		d'aménagement paysager naturel
	9304	Entretenir la pelouse en plaques
	9305	Entretenir l'infrastructure verte

Commentaires généraux et justifications

L'application de pratiques horticoles et l'utilisation de pratiques environnementales saines sont mises en évidence d'un bout à l'autre de la norme. Une plus grande attention est accordée à la santé des végétaux, car on s'attend à ce qu'elle commence dès la phase de conception et se poursuive jusqu'à la construction et l'entretien. Il est notamment question de mettre l'accent sur l'optimisation, la conservation et la protection des eaux, l'utilisation de matériaux locaux et naturels, les infrastructures vertes et l'utilisation d'outils et de matériel produisant peu d'émissions, de bruit et de vibrations.

La demande de travailleurs qualifiés spécialisés dans le métier d'horticulteur paysagiste est en augmentation, et le travail se complexifie en raison des conceptions plus détaillées et des demandes croissantes des clients à la recherche d'espaces de vie extérieurs, d'horticulture biologique et d'une conception durable. En outre, le gouvernement attend de l'industrie qu'elle fournisse des orientations précises concernant l'optimisation, la conservation, le captage et le recyclage de l'eau. L'industrie connaît également une transition du travail saisonnier à des possibilités d'emploi à temps plein. Les nouvelles compétences facultatives incluses dans la norme tiennent compte de ces changements intervenus dans le secteur.